



L'ESPRIT DU CURLING

Le curling n'est pas uniquement un sport, mais le curling est un sport pour lequel il faut faire preuve d'une certaine attitude morale.

A part les conditions sportives, comme le savoir et l'adresse, le fair-play et l'esprit de camaraderie ont tout autant de valeur.

Le curling est un jeu fait de tradition.

Suivre une pierre jouée avec adresse est un plaisir pour les yeux ; ce qui est encore plus beau, c'est d'observer et de sauvegarder les traditions séculaires dans lesquelles on trouve le véritable esprit du curling.

On joue au curling pour gagner mais jamais pour humilier l'adversaire.

Un vrai curleur préfère une défaite à une victoire déloyale !

Un bon curleur ne cherche jamais à distraire son adversaire ou à l'empêcher d'une façon ou d'une autre de donner le meilleur de lui-même.

Aucun curleur n'enfreint intentionnellement une règle du jeu ou une des nombreuses traditions, qu'elle soit écrite ou non.

Si malgré tout, il le fait involontairement et s'en rend compte, il est le premier à s'en excuser.

Le jeu consiste en premier lieu à se mesurer dans un certain savoir et dans une certaine technique.

Mais l'esprit dans lequel se déroule cet affrontement est fait de sportivité, d'amitié et de considération réciproques.

Ce « Spirit of Curling » est valable aussi bien pour la définition et l'application des règles de jeu que pour le comportement en dehors de la glace.

La Commission sportive vous souhaite :

« BONNES PIERRES »

II. RÉGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT INTERNE ET COUPE DE GENÈVE SAISON 2010 / 2011

1. CATÉGORIES

Art. 1 Les équipes participant au championnat **2010 / 2011** sont réparties dans les catégories suivantes:

LIGUE A
LIGUE B
1^{ère} LIGUE
2^e LIGUE
3^e LIGUE

2. CATÉGORIE LIGUE A

Art. 2 La catégorie LIGUE A est composée d'un groupe de **8 équipes**.

Art. 3 Le championnat se déroule en **2 tours + double « round-robin »**.

- Art. 4** A l'issue des 2 tours, les points sont divisés par 2.
- Les rangs 1 à 4 effectuent ensuite un double « round-robin », soit 2 fois 3 matchs, pour l'attribution du titre de champion genevois.
 - Les rangs 5 à 8 effectuent ensuite un double « round-robin », soit 2 fois 3 matchs, pour déterminer les 2 équipes reléguables.

Art. 5 Sans matchs nuls (ends supplémentaires).

Art. 6 A l'issue du championnat, en cas d'égalité de points pour le titre ou la relégation, des matchs de barrage sont prévus.

3. CATÉGORIE LIGUE B

Art. 7 La catégorie LIGUE B est composée d'un groupe de **12 équipes**.

Art. 8 Le championnat se déroule en **2 tours**.

Art. 9 Avec matchs nuls.

Art. 10 A l'issue du championnat :

- al. 1 Le vainqueur est déclaré champion genevois de la catégorie LIGUE B
- al. 2 Les équipes classées aux 1^{er} et 2^e rangs sont promues en catégorie LIGUE A
- al. 3 Les équipes classées aux 10^e, 11^e et 12^e rangs sont reléguables en catégorie 1^{ère} LIGUE
- al. 4 En cas d'égalité de points pour le titre, la promotion ou la relégation, des matchs de barrage sont prévus.

4. CATÉGORIE 1^{ère} LIGUE

Art. 11 La catégorie 1^{ère} LIGUE est composée d'un groupe de **12 équipes**.

Art. 12 Le championnat se déroule en **2 tours**.

Art. 13 Avec matchs nuls.

Art. 14 A l'issue du championnat :

- al. 1 Le vainqueur est déclaré champion genevois de la catégorie 1^{ère} LIGUE
- al. 2 Les équipes classées aux 1^{er}, 2^e et 3^e rangs sont promues en catégorie LIGUE B
- al. 3 Les équipes classées aux 10^e, 11^e et 12^e rangs sont reléguables en catégorie 2^e LIGUE
- al. 4 En cas d'égalité de points pour le titre, la promotion ou la relégation, des matchs de barrage sont prévus.

5. CATÉGORIE 2^e LIGUE

Art. 15 La catégorie 2^e LIGUE est composée d'un groupe de **10 équipes**.

Art. 16 Le championnat se déroule en **2 tours + « round-robin »**.

Art. 17 A l'issue des 2 tours, les points sont divisés par 2.

- Les rangs 1 à 5 effectuent ensuite un « round-robin », soit 4 matchs
- Les rangs 6 à 10 effectuent ensuite un « round-robin », soit 4 matchs

Art. 18 Avec matchs nuls.

Art. 19 A l'issue du championnat :

- al. 1 Le vainqueur est déclaré champion genevois de la catégorie 2^e LIGUE
- al. 2 Les équipes classées aux 1^{er}, 2^e et 3^e rangs sont promues en catégorie 1^{ère} LIGUE
- al. 3 Les équipes classées aux 8^e, 9^e et 10^e rangs sont reléguables en catégorie 3^e LIGUE
- al. 4 En cas d'égalité de points pour le titre, la promotion ou la relégation, des matchs de barrage sont prévus.

6. CATÉGORIE 3^e LIGUE

Art. 20 La catégorie 3^e LIGUE est composée d'un groupe de **10 équipes**.

Art. 21 Le championnat se déroule en **2 tours + « round-robin »**.

Art. 22 A l'issue des 2 tours, les points sont divisés par 2.
- Les rangs 1 à 5 effectuent ensuite un « round-robin », soit 4 matchs
- Les rangs 6 à 10 effectuent ensuite un « round-robin », soit 4 matchs

Art. 23 Avec matchs nuls.

Art. 24 A l'issue du championnat :

- al. 1 Le vainqueur est déclaré champion genevois de la catégorie 3^e LIGUE
- al. 2 Les équipes classées aux 1^{er}, 2^e et 3^e rangs sont promues en catégorie 2^e LIGUE
- al. 3 Les équipes classées aux 9^e et 10^e rangs sont reléguables en catégorie 4^e LIGUE, si la création d'une catégorie supplémentaire est nécessaire
- al. 4 En cas d'égalité de points pour le titre, la promotion ou la relégation, des matchs de barrage sont prévus

8. DÉROGATIONS

Art. 25 La Commission sportive peut décider de maintenir dans sa catégorie une équipe normalement reléguée, ceci afin de conserver un nombre suffisant d'équipes dans chaque catégorie.

9. QUALIFICATIONS D'OFFICE

Art. 26 Les équipes genevoises figurant au palmarès de la Dolly Cup **2009** dans les six premiers rangs sont qualifiées pour la Dolly Cup **2010**.

11. DATES LIMITES

Art. 27 Les matchs programmés avant le 2 décembre 2010, doivent obligatoirement être joués avant le 13 janvier 2011.

Au-delà de cette date, si aucun score n'est indiqué sur les tableaux appropriés, la Commission sportive inscrira le score de 0–0–0 pour les deux équipes concernées.

En fonction des impératifs du calendrier, les échéances suivantes sont arrêtées:

29 mars 2011 : date limite ultime pour disputer les matchs en retard du 2^e tour (Ligue B et 1^{ère} Ligues) et du « round-robin » (Ligue A, 2^e et 3^e Ligue)

30 mars 2011 : matchs de barrage

31 mars 2011 : finale de la Coupe de Genève

La commission sportive

Présidente : Michelle BORNER JAQUET

Membres : Jan DAEMS
Manuel GUIGER
Pierre-Yves JORIN